



Règlement de la Randonnée

Comité des Fêtes de Tayrac

Article 1 : La randonnée, organisée par le comité des fêtes de Tayrac, n'est en aucune façon une course ou une compétition sportive. L'idée de vitesse en étant totalement exclue, elle ne donnera lieu à aucun classement ni remise de prix.

Article 2 : Tous les quads et motos effectuant cette randonnée, doivent être équipés d'un éclairage en état de marche, d'un système de freinage opérationnel et d'un échappement silencieux respectant les normes en vigueur.

Article 3 : Tous les quads et motos doivent être assurés.

Article 4 : Tous les participants, conducteurs et passagers, doivent porter un casque durant toute la randonnée.

Article 5 : Les participants à cette randonnée s'engagent à respecter le code de la route et à être en règle par rapport à la réglementation en vigueur.

Article 6 : Les participants s'engagent à circuler lors de cette randonnée en respect les règles élémentaires suivantes :

- L'indispensable respect de la sécurité sur l'ensemble du tracé emprunté.
- La plus élémentaire des courtoisies à l'égard de toutes personnes rencontrées sur le parcours.
- Le respect des sites traversés et des habitants en adoptant une allure modérée.

Article 7 : Chaque participant à la randonnée empruntera le parcours sous sa seule et unique responsabilité selon une allure prudente.

Article 8 : Le parcours de la randonnée est autorisé uniquement le Samedi 9 juillet 2016 . Toute personne utilisant ce parcours un autre jour, le fait sous sa seule et unique responsabilité et s'expose à d'éventuelles poursuites judiciaires de la part des mairies des communes traversés et de la part des propriétaires de terrains privés.

Article 9 : Chaque participant reconnaît ne pouvoir exercer à l'encontre de l'association comité des fêtes de Tayrac ou à l'encontre des propriétaires des terrains traversés et des chemins empruntés, aucun recours ou action à la suite d'éventuelles conséquences dommageables liées à la participation à cette randonnée du samedi 9 juillet 2016.

Article 10 : Chaque participant s'engage à respecter ce règlement durant l'intégralité de la randonnée.

Je soussigné(e)

Demeurant à (Adresse Complète)

Téléphone Mail

Déclare avoir pris connaissance du règlement ci-dessus, et m'engage sur l'honneur à le respecter et sait qu'un non respect d'un de ces articles, entraînera une exclusion définitive.

Fait à Le

Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »